



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OBSERVATOIRE
DES COMMUNES

UNE ÉTUDE

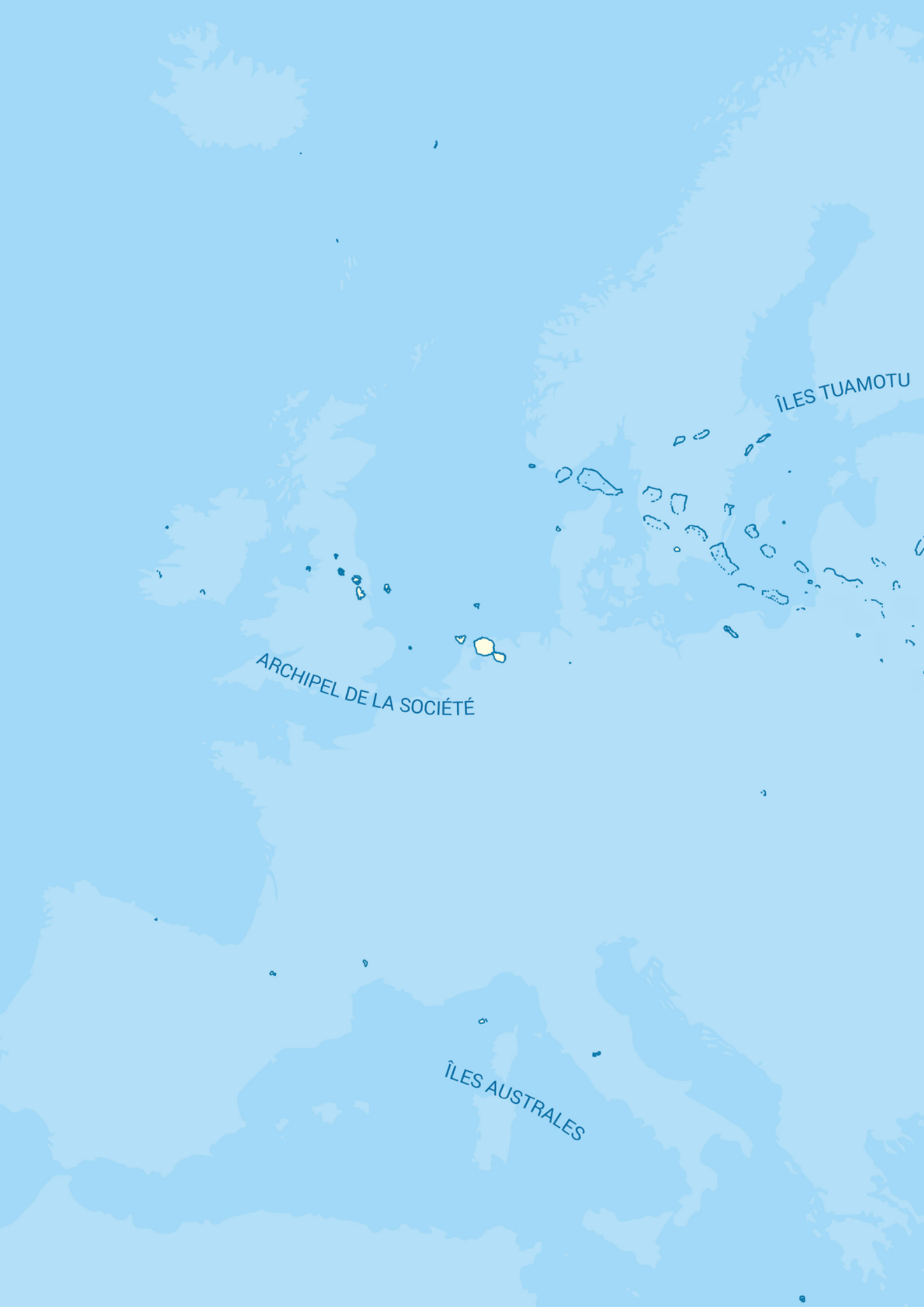


OBSERVATOIRE

des communes de POLYNÉSIE FRANÇAISE

2025

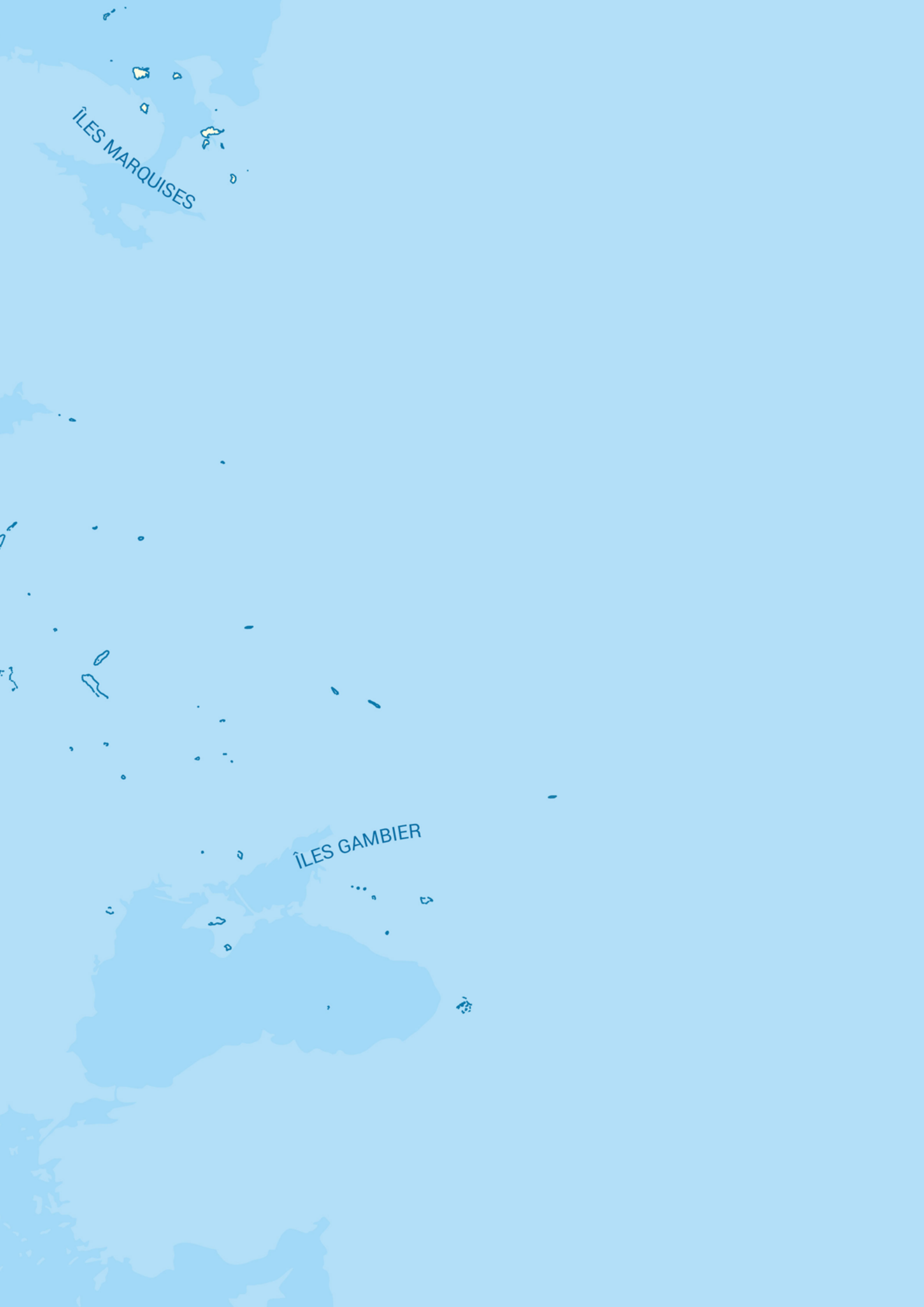
Focus thématique : les déchets



ÎLES TUAMOTU

ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

ÎLES AUSTRALES



EDITORIAL



J'ai le plaisir de présenter la 12^e édition de l'*Observatoire des communes polynésiennes*. En agrégeant les données financières de l'ensemble des communes, l'Agence – comme elle le fait ailleurs dans les Outre-mer – offre un outil que je crois précieux pour les *tavana* et le monde communal.

La situation financière des communes est, à nouveau et globalement, bonne. Si les dépenses de fonctionnement ont progressé en 2024, les recettes ont été supérieures : l'épargne générée augmente de plus de 20 % en un an. Surtout, les investissements repartent à la hausse. Signalons que la dynamique d'investissement des intercommunalités, syndicats et établissements publics locaux échappe encore à notre analyse. À l'avenir, et malgré des compétences très disparates entre ces entités, l'un des enjeux de l'*Observatoire* sera de mieux l'apprécier, pour retranscrire la situation globale du monde communal.

Notre regard porte cette année sur la thématique des déchets. L'exercice de cette compétence communale se heurte à des défis environnementaux, sociaux, organisationnels et logistiques, et révèle l'importance de coopérations locales, régionales et internationales pour répondre aux enjeux. Période de « réserve électorale » oblige, nous dérogeons aux traditionnels témoignages de *tavana* et présentations de projets communaux. Dans cette édition, nos focus mettent en avant des initiatives privées ou venant d'ailleurs, à l'heure où toutes les inspirations sont bonnes à prendre.

En cette fin d'année 2025, les feux sont au vert pour l'investissement communal. Parallèlement aux enveloppes en subventions qui augmentent, les communes disposent - pour la plupart - d'un fonds de roulement mobilisable. Le faible endettement, couplé à une dynamique d'épargne solide, offre des marges de manœuvre en matière d'emprunt. Adapté aux projets qui nécessitent un amortissement long, l'emprunt constitue un des leviers pour, par exemple, rénover les écoles, en accroître le confort thermique, offrir des équipements sportifs et des lieux de rencontre, ou encore anticiper les risques climatiques.

La disponibilité de la ressource financière ne semble ne pas être l'écueil majeur des projets. C'est bien l'ingénierie, de plus en plus complexe à déployer, qui manque aux communes pour faire émerger les projets. Ce constat invite à se tourner également vers la formation des cadres municipaux, levier crucial de l'investissement.

Nous adressons enfin nos remerciements à tous les partenaires de l'Agence pour leur aide précieuse et l'attention apportée à cette édition, en particulier le haut-commissariat, la direction des finances publiques, les entreprises et associations partenaires et, bien sûr, les élus et agents communaux, qui apportent tout au long de l'exercice leur contribution et lui confèrent tout son sens.

Mounia AIT OFKIR

DIRECTRICE DE L'AGENCE AFD DE PAPEETE

Je remercie l'Agence française de développement de me donner l'occasion de m'adresser au monde communal dans son ensemble, pour la parution de son édition 2025 de l'*Observatoire des communes de Polynésie française*.

Quelques semaines après mon retour en Polynésie, et après mes premiers contacts avec le bureau du SPCPF, les *hakaiki* des Marquises, les *tavana* de Papeete, Hao, Faa'a, Pirae ou encore Arue, je constate un grand dynamisme et un grand investissement des communes, qui ont à cœur de relever les défis auxquels elles sont confrontées, notamment pour la mise en place des services publics environnementaux. La situation s'améliore nettement, même s'il reste encore beaucoup à accomplir.

Pour parcourir ce chemin, les communes peuvent compter sur le soutien de l'État, qui revêt plusieurs formes : le soutien permanent des subdivisions administratives - des *tavana hau État* et de leurs équipes - pour appui des maires pour la concrétisation de leurs projets ; mais aussi l'appui de la Direction de l'ingénierie publique (DIP).

La DIP, que de nombreux territoires nous envient, constitue, pour beaucoup de communes isolées, l'unique recours pour bâtir et suivre leurs projets. Et cet appui technique est, de plus en plus, complété par un appui en ingénierie financière, soutenu par l'AFD dans le cadre du Fonds Outre-mer. Je salue ainsi le soutien important qui vient d'être apporté à la communauté de communes des îles Marquises, la CODIM, pour mener à bien ses projets ambitieux.

Le soutien financier de l'État aux communes suit la même courbe que le niveau des dépenses de l'État en 2024, avec une hausse de 5 %, portant le niveau total du soutien à plus de 15 milliards F CFP. Ce soutien va d'abord au fonctionnement des communes, à hauteur de près de 11 milliards F CFP de dotation globale de fonctionnement, correspondant à plus de 34 000 francs pacifiques par habitant, contre 20 500 dans l'Hexagone. L'appui à l'investissement s'inscrit dans le cadre de dispositifs contractuels, tels que le volet communal du Contrat de développement et de transformation (CDT) et le plan « abris de survie » dans l'archipel des Tuamotu, ou dans des dispositifs relevant exclusivement de l'État, comme la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou encore le Fonds de transition énergétique (FTE) - le « fonds Macron » - dont le succès ne se dément pas.

Avec l'AFD, nous nous attachons à mener un véritable travail d'équipe, pour être au plus près des besoins des communes en ingénierie de projet, en expertise et en financement, en identifiant les outils les plus adéquats par rapport à leurs projets et à leur situation financière. Je suis satisfait de constater que les messages portés par mon prédécesseur et par l'AFD concernant le recours à l'emprunt des communes, commencent à porter leurs fruits. Et je ne peux qu'encourager les communes à poursuivre dans cette voie, pour bénéficier d'un effet accélérateur de leurs projets de long terme.

Si l'année qui arrive sera marquée par les scrutins des 15 et 22 mars prochains, le monde communal pourra toujours compter sur le soutien de l'État.



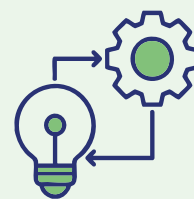
© Haut-commissariat de la République en Polynésie française / 2025

Alexandre ROCHATTE

HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE



MÉTHODOLOGIE DE L'OBSERVATOIRE



L'Observatoire des communes de 2025 se concentre sur les 48 communes de Polynésie française et l'analyse de leurs documents financiers consolidés pour l'exercice 2024. Rappelons que notre zone géographique inclut aussi **14 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**, répartis en 7 communautés de communes, 4 syndicats intercommunaux et 3 syndicats mixtes, **qui ne sont pas pris en compte dans notre analyse.**

En effet, la **Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République)**, promulguée le 7 août 2015 dans l'Hexagone, ne s'applique pas en Polynésie française, notamment en raison du statut de Collectivité d'outre-mer de cette dernière et de la **Loi organique n°2004-192 du 27 février 2004**, qui a un impact sur le champ des compétences dévolues au monde communal local. Ainsi, le périmètre des EPCI polynésiens n'étant pas identique à celui des Départements et régions d'outre-mer (DROM), ni homogène entre EPCI, leur prise en compte ne serait pas représentative et biaiserait notre analyse financière, bien que ces entités affichent une dynamique d'investissement local.

Ce raisonnement s'applique également aux Établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) communaux et aux Entreprises publiques locales (EPL) qui n'entrent pas non plus dans notre spectre d'analyse.

Contrairement aux communes de l'Hexagone et des DROM, les **données financières** de Polynésie française retenues pour notre analyse ne proviennent pas des ressources financières et comptables publiées par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), mais des **communes polynésiennes**. À réception des comptes administratifs et de gestion, l'AFD consolide les **budgets principaux**, les **budgets annexes** des communes, ainsi que les **comptes de gestion** des différents budgets rattachés, avec une **neutralisation des flux croisés** (subventions d'équilibre) et le retraitement des travaux en régie, dans le but d'afficher une représentation fidèle des mouvements financiers.

En revanche, en matière de **comparaison des finances communales entre les territoires d'outre-mer et la France hexagonale**, nous avons pris en compte les **données** issues de l'OFGL. Les caractéristiques entre les régions ultramarines retenues étant légèrement différentes, les **données affichées sont à utiliser avec prudence**, mais elles permettent de **comparer des indicateurs significatifs**.

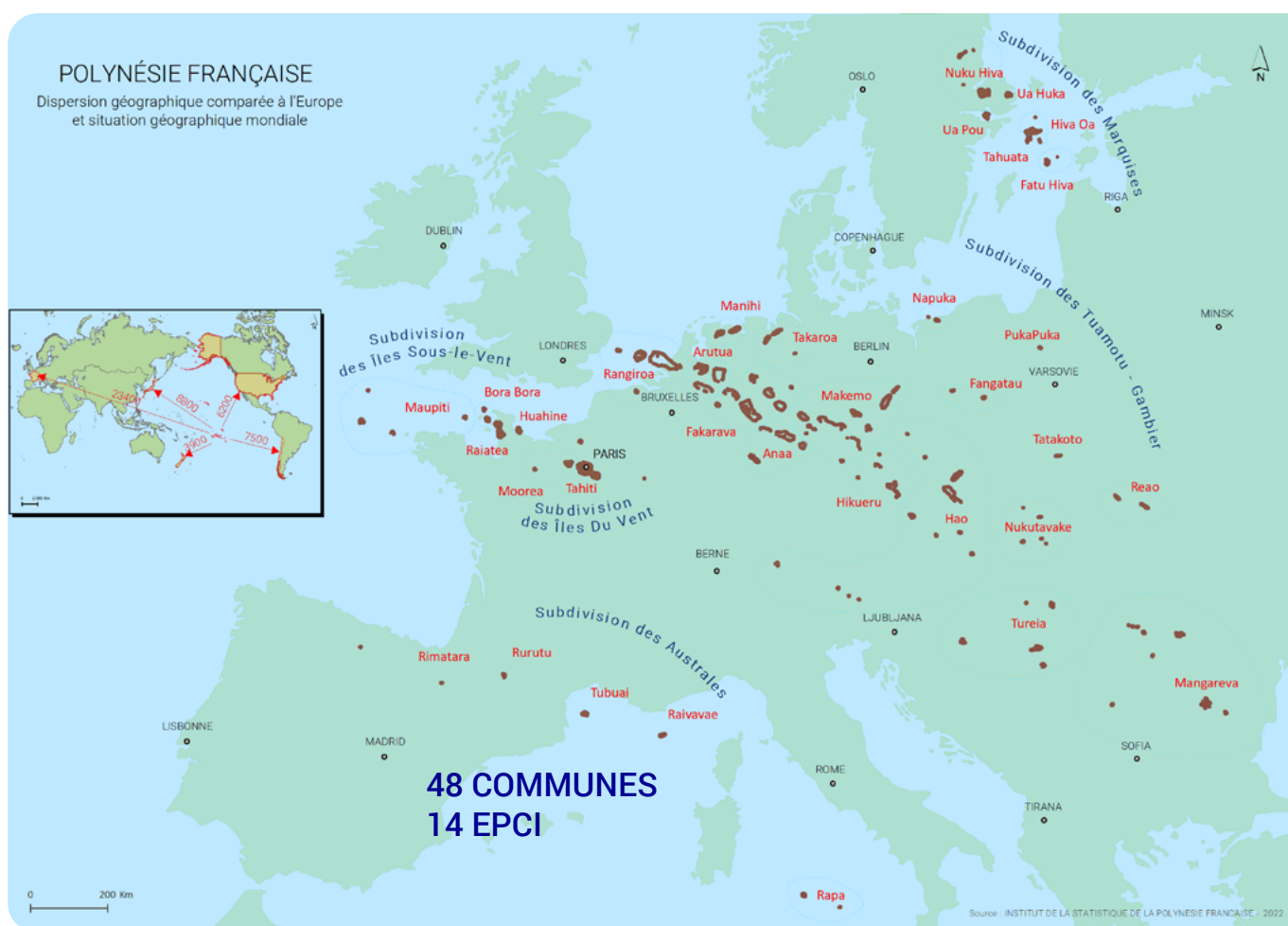
UN ESPACE AUSSI VASTE QUE L'EUROPE, QUI COMPLEXIFIE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'espace géographique polynésien est aussi vaste que l'Europe. Une distance de près de 1 500 km sépare par exemple Papeete des îles Marquises, soit autant qu'entre Paris et Stockholm, capitale de la Suède. Cela se matérialise ainsi par un décalage horaire de 30 minutes entre l'île de Tahiti et l'archipel des Marquises et 1 heure entre Tahiti et les Gambier.

Avec ses 118 îles, réparties en 5 archipels, et une superficie de terres émergées de 4 167 km², pour 4,8 millions de km² de Zone économique exclusive (ZEE), la Polynésie française présente une situation de « double insularité ». À titre de comparaison, l'Union européenne affiche une surface de 4,4 millions de km² et compte 447 millions d'habitants.

La population polynésienne est de 283 147 habitants (recensement de 2022). 75 % vivent dans les îles du Vent et plus particulièrement sur l'île de Tahiti (69 %). 12 % de la population (soit 33 902 habitants) résident dans des archipels, éloignés des centres de décision.

La collectivité de Polynésie française compte 48 communes. À l'exception de Papeete et Uturoa, les communes sont de création relativement récente, la grande majorité d'entre elles ayant été instaurées par décret en 1972. Les îles du Vent comptent 13 communes, les îles Sous-le-Vent 7, les Australes 5, les Marquises 6 et les îles Tuamotu-Gambier 17 communes. Notons que parmi les 48 communes de Polynésie française, 30 incluent des communes associées.



LORSQU'UNE COMMUNE REÇOIT 10 000 F CFP AU TITRE DE SON FONCTIONNEMENT, D'OÙ VIENNENT-ILS ?



Les **Recettes réelles de fonctionnement (RRF)** correspondent aux **fonds** qu'une **commune reçoit pour financer ses dépenses de fonctionnement**. Les sommes perçues proviennent principalement des **redevances**, des **impôts et taxes** (centimes additionnels, taxe sur l'électricité, taxe de séjour, etc.) ainsi que des **dotations et participations** de la Polynésie et de l'État.

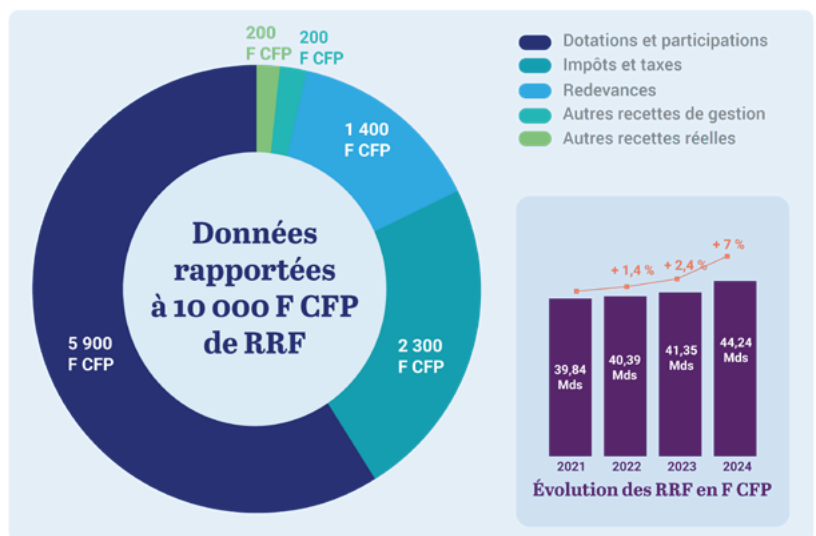
Les RRF se sont **accrues de 7 % entre 2023 et 2024** pour atteindre 44,3 Mds F CFP et affichent un taux de croissance annuel moyen de 3,6 % sur la période 2021-2024.

59 % des ressources des communes proviennent des **dotations et des participations** par le biais de la **Dotation non affectée en fonctionnement (DNAF)** issue du **FIP (Fonds intercommunal de péréquation)** et de la **Dotation globale de fonctionnement (DGF, ressource de l'État)**. Ces contributions se sont améliorées de 5 % entre 2023 et 2024, à raison de 4,8 % pour le FIP et 2,4 % pour la DGF.

23 % sont issus des **impôts et taxes**, qui se sont améliorés de 10,4 % entre 2023 et 2024, essentiellement au travers des **centimes additionnels** (+8,3 %), de la **taxe sur l'électricité** (+19,6 %) et de la **taxe de séjour** (+8,8 %). La dynamique économique post-crise sanitaire se poursuit.

14 % proviennent des **redevances** réglées par les administrés au travers, par exemple, des services de l'eau, des **ordures ménagères**, de la **restauration scolaire** ou de l'électricité. Le **niveau de facturation semblerait être en hausse**.

4 % correspondent aux **autres recettes de gestion** au travers de reprises sur dépréciation et provisions, ou de produits issus de location de biens/équipements communaux. Chiffre assez stable au demeurant.



41 %, c'est le degré d'**autonomie financière moyen** des 48 communes de Polynésie française. Il représente la part des recettes propres collectées par les communes (taxes, redevances pour les services publics) dans les recettes de fonctionnement. Il est en amélioration d'un point entre 2023 et 2024, après une stabilisation sur la période 2021-2023 (pour mémoire, ce taux est de 79 % dans l'Hexagone et de 43 % en Nouvelle-Calédonie).



Un œil sur le territoire national (Source provisoire 2024 DGCL) : Moyenne des RRF par habitant en 2024 :

Hexagone : 176 611 F CFP
 Guadeloupe : 225 675 F CFP
 Guyane : 186 232 F CFP
 Martinique : 219 317 F CFP
 Mayotte : 122 486 F CFP
 Nouvelle-Calédonie : 176 918 F CFP
 La Réunion : 205 459 F CFP
Polynésie française : 171 853 F CFP

La Polynésie française affiche les RRF par habitant les plus faibles, après Mayotte.

Dans les DROM, l'octroi de mer entre dans la composition des RRF à hauteur de 38 % en Martinique, 33 % en Guadeloupe, 35 % en Guyane, 28 % à La Réunion et 34 % à Mayotte.

Rappelons, que l'octroi de mer est une disposition qui **n'existe pas en Polynésie française** ou en Nouvelle-Calédonie ce qui **limite l'autonomie financière de communes** par rapport aux DROM.



LORSQU'UNE COMMUNE DÉPENSE 10 000 F CFP, COMMENT SONT-ILS UTILISÉS ?

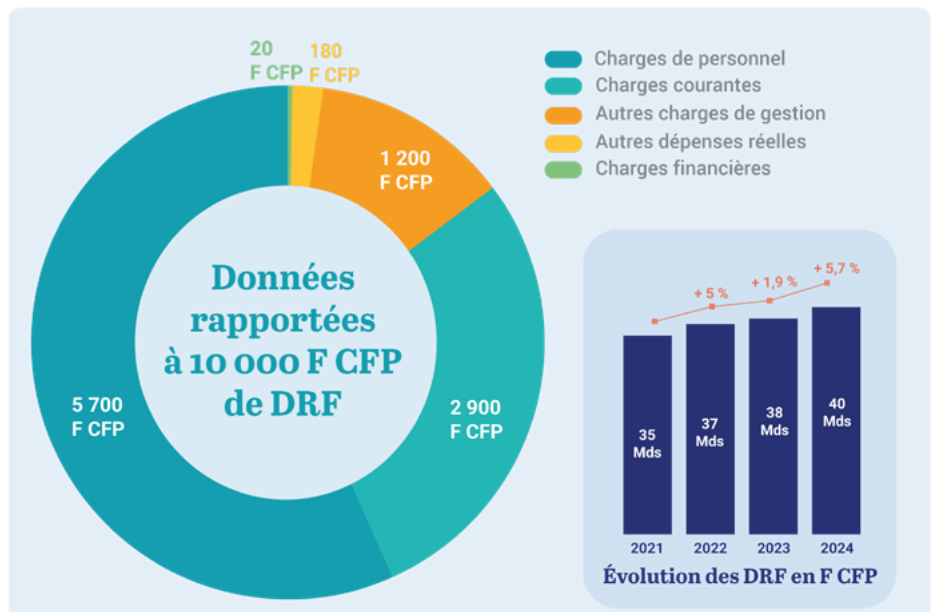


Les **Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)** d'une commune correspondent aux dépenses **nécessaires pour assurer son fonctionnement courant** et ses services publics. Cela se traduit par le règlement des salaires aux agents, les services rendus à la population (comme la production et distribution d'énergie, le ramassage des ordures, l'adduction en eau), l'entretien des installations communales (comme les écoles), etc. Les DRF se sont **alourdies de 5,7 % entre 2023 et 2024**, pour atteindre 39,9 Mds F CFP et présentent un taux de croissance annuel moyen de 4,2 % sur la période 2021-2024.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL



Près de 57 % des dépenses des communes sont consacrés aux **frais de personnel** (permanent et temporaire). 1^{er} poste des DRF, il reste maîtrisé avec un taux de croissance annuel moyen de 3,3 % sur la période 2021-2024, malgré une hausse de 4,4 % entre 2023 et 2024. **La gestion de la masse salariale demeure un défi** pour les communes, au regard de la hausse du point d'indice de 5,7 % effective au 1^{er} juillet 2024.



Un œil sur le territoire national (Source provisoire 2024 DGCL) : Moyenne des DRF par habitant en 2024 :

Hexagone : 150 168 F CFP
Guyane : 172 903 F CFP
Mayotte : 115 704 F CFP
La Réunion : 182 143 F CFP

Guadeloupe : 204 942 F CFP
Martinique : 197 293 F CFP
Nouvelle-Calédonie : 148 480 F CFP
Polynésie française : 158 847 F CFP

La Guadeloupe présente ici aussi les dépenses réelles de fonctionnement par habitant les plus importantes.

Un œil sur le territoire national (Source provisoire 2024 DGCL) : Moyenne des frais de personnel par habitant en 2024 :

Hexagone : 78 951 F CFP
Guyane : 99 211 F CFP
Mayotte : 75 735 F CFP
La Réunion : 114 812 F CFP

Guadeloupe : 137 894 F CFP
Martinique : 124 196 F CFP
Nouvelle-Calédonie : 69 712 F CFP
Polynésie française : 84 481 F CFP

La Polynésie française supporte les dépenses de personnel par habitant les plus faibles après la Nouvelle-Calédonie, Mayotte et l'Hexagone.

QUEL POIDS POUR LES CHARGES COURANTES ET AUTRES CHARGES ?



Avec 29 % des DRF, le 2^d poste des DRF est porté par les **charges courantes** (appelées aussi achats et charges externes). Si ces charges se sont accrues de seulement 2,6 % entre 2023 et 2024, elles affichent un taux de croissance moyen annuel de 6,1 % sur 2021-2024, sous l'effet de la forte inflation de 2022. Les communes ont dû absorber l'inflation post-crises (sanitaire et géopolitiques), qui s'est répercutée sur **leurs dépenses courantes de fonctionnement** comme l'énergie, le carburant et les frais d'entretien ou de réparation. Rappelons que l'indice des prix à la consommation s'est accru de 1,4 % entre 2023 et 2024, soit un niveau similaire à celui des DROM et de l'Hexagone.

Évolution de l'indice des prix à la consommation :

	PF	Hexagone et DROM
2021	+ 1,7 %	+ 2,8 %
2022	+ 8,5 %	+ 5,9 %
2023	+ 0,6 %	+ 3,7 %
2024	+ 1,4 %	+ 1,3 %

Source : ISPF



Un œil sur le territoire national (Source provisoire 2024 DGCL) : Moyenne des charges courantes par habitant :

Hexagone : 41 212 F CFP Guadeloupe : 36 505 F CFP
 Guyane : 41 705 F CFP Martinique : 30 454 F CFP
 Mayotte : 20 433 F CFP La Réunion : 33 329 F CFP
 Nouvelle-Calédonie : 50 183 F CFP
Polynésie française : 41 152 F CFP

La Polynésie française présente un niveau de charges courantes par habitant parmi les plus élevés.

Un œil sur le territoire national (Source provisoire 2024 DGCL) : Moyenne des taux de rigidité structurelle :

Hexagone : 54 % Guadeloupe : 67 %
 Guyane : 56 % Martinique : 63 %
 Mayotte : 66 % Nouvelle-Calédonie : 46 %
 La Réunion : 66 % **Polynésie française : 53 %***

La Polynésie française, avec la Nouvelle-Calédonie présentent les taux de rigidité structurelle les plus faibles.

*donnée issue de notre analyse consolidée des comptes administratifs communaux.

12 %, c'est le **poids des autres charges de gestion** dans les dépenses réelles de fonctionnement des communes. Cette rubrique, en **hausse de 21,2 % entre 2023 et 2024**, prend en compte des admissions en non valeur (dont le taux de croissance annuel moyen s'est contracté de près de 12 % sur la période 2021-2024), tandis que les contributions aux syndicats connaissent une hausse de 14 % entre 2023 et 2024.

53 % : il s'agit du **taux moyen de rigidité structurelle** des 48 communes de PF en 2024. Il met en évidence le **poids des dépenses obligatoires** (frais de personnel, remboursement en capital des dettes amortissables et charges financières) dans les **RRF** des communes. À 53 %, il est en amélioration de 2 points en 2024 par rapport à 2023, après une stabilisation sur la période 2021-2023.

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes :

Dans le but d'équilibrer les budgets annexes et sous couvert des possibilités offertes par le CGCT, les communes polynésiennes ponctionnent leur budget principal pour verser des **subventions d'équilibre**, en baisse de 5 % entre 2023 et 2024, après 2 années de hausse. Cette tendance trouverait son origine dans l'amélioration des recettes des budgets annexes. Ainsi, les subventions d'équilibre s'établissent à 3,2 Mds F CFP en 2024 contre 3,3 Mds F CFP en 2023, et représentent toujours près de 7 % des RRF.

Les communes polynésiennes comptent 116 budgets annexes (+3 par rapport à 2023) et 35 **budgets annexes des ordures ménagères** (+1). Les subventions d'équilibre à destination de ces derniers sont toujours de 1,8 Mds F CFP en 2024, et **représentent 58 % du total des subventions d'équilibre**. Sur la période 2021-2024, ce ratio était de 55 %, preuve que la compétence déchets dévolue aux communes de Polynésie est coûteuse et que les **redevances votées ne peuvent pas, à elles seules, couvrir les charges de fonctionnement de ce budget annexe, fortement consommateur de moyens, tant en matière de collecte que de traitement.**

116 budgets annexes

38 Eau	35 Déchets
23 Électricité	11 Rest. scolaire
5 Assainissement	4 Autres

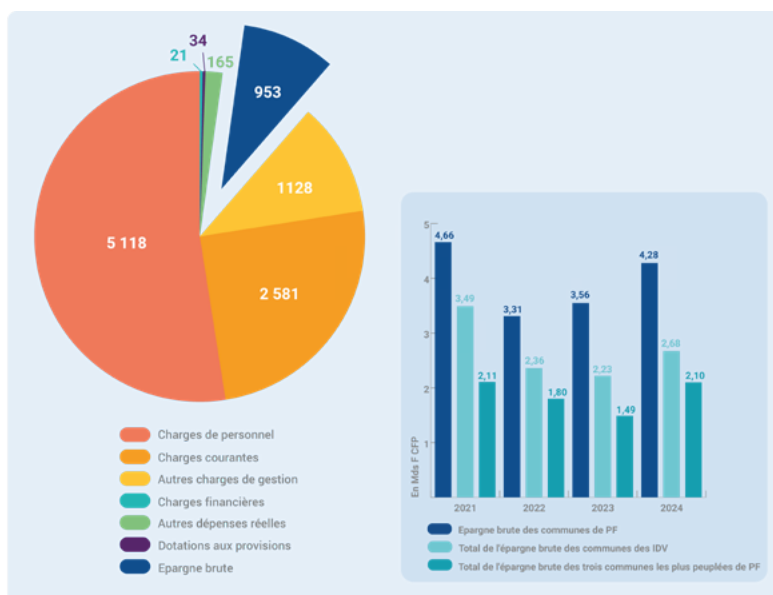
L'ÉPARGNE EST-ELLE SUFFISANTE POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT ?



L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Cette partie non consommée permet aux communes de rembourser la part en capital de leurs emprunts, de financer leurs investissements, et de conforter leur trésorerie. En 2024, l'épargne brute atteint 4,3 Mds F CPF et affiche une croissance régulière sur les deux derniers exercices. Ce montant reste moindre que l'épargne « record » de 2021 (4,5 Mds F CPF).

+20,4 %, c'est la forte hausse du niveau d'épargne brute entre 2023 et 2024, qui résulte d'une croissance des recettes de fonctionnement (+7 %) supérieure à celles des dépenses de fonctionnement (+5,7 %) ; en raison notamment de la hausse des impôts et taxes (du fait du dynamisme économique), couplée à une maîtrise des dépenses. Le taux d'épargne brute moyen gagne ainsi 1,1 point, et affiche 9,7 % en 2024. Après le remboursement en capital des emprunts, l'épargne nette se conforte de 1,3 point pour atteindre 8,4 % de recettes réelles de fonctionnement.

L'ensemble des communes de la Polynésie française fait largement face au remboursement des emprunts contractés.



Sur 10 000 F CFP de recettes réelles de fonctionnement et après le règlement de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, les communes polynésiennes ont pu épargner **953 F CFP**, soit 104 F CFP de plus qu'en 2023.

Après 3 années de baisse en matière de contribution de leur épargne brute dans l'épargne brute consolidée des 48 communes, les 3 collectivités les plus peuplées voient leur quote-part s'accroître à 49 % en 2024. Globalement, les autres communes des îles du Vent suivent la même tendance et se stabilisent à 63 % du total des 48 communes polynésiennes.

	2021	2022	2023	2024
Taux d'épargne brute	11,4 %	8,2 %	8,6 %	9,7 %
Taux d'épargne nette	9,6 %	6,4 %	7,1 %	8,4 %

Avec un taux d'épargne nette moyen de 8,4 % (en progression), on peut considérer que les communes polynésiennes ont les moyens d'envisager de contracter des emprunts pour investir.

Un œil sur le territoire national (Source provisoire 2024 DGCL) : Moyenne du niveau d'épargne nette par habitant en 2024 :

Hexagone : 13 990 F CFP
Guyane : 9 371 F CFP
Mayotte : 3 164 F CFP
La Réunion : 5 550 F CFP

Guadeloupe : 10 986 F CFP
Martinique : 11 627 F CFP
Nouvelle-Calédonie : 19 136 F CFP
Polynésie française : 10 906 F CFP

La Nouvelle-Calédonie se distingue par une épargne nette par habitant plus élevée que dans les autres régions.

LES COMMUNES RETROUVENT-ELLES UNE DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENT ?



Les **dépenses réelles d'investissement (DRI)** correspondent aux dépenses communales d'équipements, d'infrastructures et de matériels publics. Leur financement a trois origines :

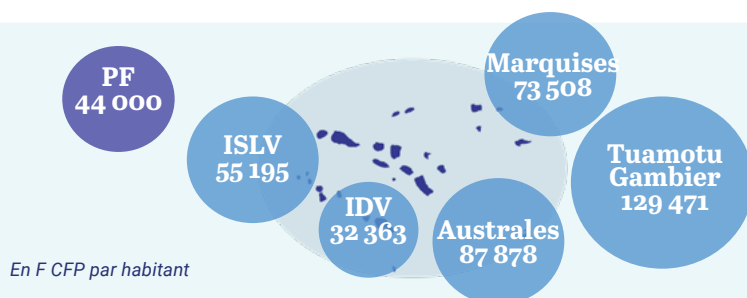
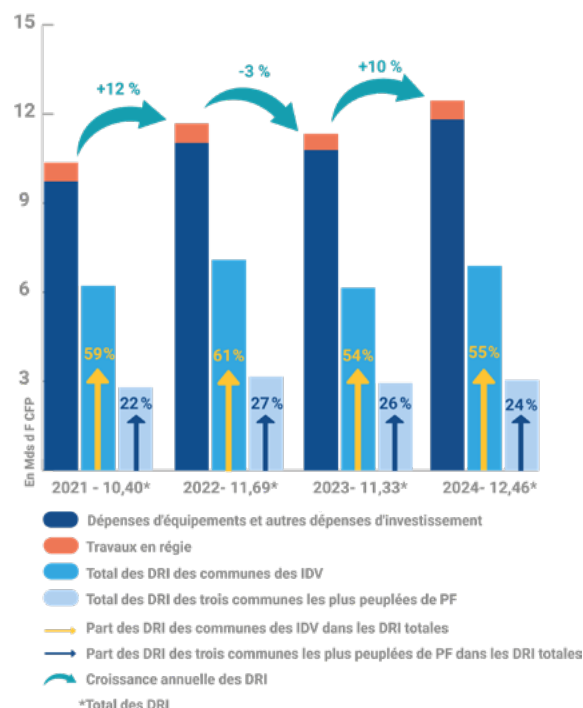
- l'épargne nette dégagée ;
- les subventions d'investissement reçues ;
- les emprunts souscrits.

Les DRI se sont accrues de 10 % entre 2023 et 2024, pour atteindre 12,5 Mds F CFP. Malgré un taux de croissance annuel positif de 6 % entre 2021 et 2024, l'approche consolidée relève des oscillations irrégulières, alors que le rythme des investissements suit habituellement une pente ascendante au fil de la mandature.

90 %*, c'est la part des subventions et des dotations dans les recettes réelles d'investissement. Rappelons que les ressources de financement les plus utilisés en Polynésie française sont celles du Contrat de développement et de transformation (CDT), du Fonds intercommunal de péréquation (FIP), de la Délégation au développement des communes (DDC), de l'Office français de la biodiversité (OFB), et du Fonds de transition énergétique (FTE).

28 %* de taux d'effort. Ratio qui correspond aux **dépenses d'investissement ramenées aux RRF**. Ainsi, plus une commune dispose de ressources de fonctionnement, plus elle aura l'opportunité d'investir pour sa population. Ce taux était de 31 % dans l'Hexagone et de 30 % en Nouvelle-Calédonie (Source DGCL 2024). Sur la période 2021-2024, le taux d'effort moyen était de 28 % pour les communes polynésiennes.

Les subventions d'investissement, les ressources du FIP investissement et les autres dotations se sont accrues de 16 % entre 2023 et 2024, en passant de 7,6 à 8,8 Mds F CFP, après une baisse globale des recettes d'investissement en 2023.



En 2024, l'archipel des Tuamotu-Gambier tire toujours vers le haut le niveau des investissements par habitant, suivi des Australes et des Marquises. Les IDV sont en deçà de la moyenne des 48 communes polynésiennes.

Un œil sur le territoire national (Source provisoire 2024 DGCL) : Part des dotations et des subventions dans les dépenses d'investissement :

Hexagone : 36 %	Guadeloupe : 69 %
Guyane : 69 %	Martinique : 57 %
Mayotte : 20 433 F CFP	La Réunion : 53 %
Nouvelle-Calédonie : 52 %	
Polynésie française : 90 %	

Les communes de Polynésie française sont celles qui ont le plus recours aux dotations et subventions dans le financement de leurs investissements.

Un œil sur le territoire national (Source provisoire 2024 DGCL) : Moyenne des dépenses d'investissements par habitant en 2024 :

Hexagone : 55 244 F CFP	Guadeloupe : 36 244 F CFP
Guyane : 50 837 F CFP	Martinique : 35 371 F CFP
Mayotte : 78 232 F CFP	La Réunion : 61 601 F CFP
Nouvelle-Calédonie : 52 412 F CFP	
Polynésie française : 44 000 F CFP*	

La Polynésie française présente le niveau de dépenses moyen d'investissement par habitant le plus bas, après la Guadeloupe et la Martinique.

QUELLE PART POUR L'EMPRUNT DANS LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ?



L'encours de dette d'une commune correspond aux **emprunts amortissables** qu'elle a contractés pour financer ses projets d'investissement, et qui ne sont pas encore remboursés au 31 décembre.

5,2 Mds F CPF, c'est l'encours de dette de l'ensemble des 48 communes de Polynésie française en 2024. Il est relativement stable entre 2023 et 2024, après avoir atteint près de 6 Mds F CPF en 2021.

1,2 année, ce serait le temps nécessaire pour rembourser complètement toutes les **dettes**, si les communes venaient à consacrer l'intégralité de leur épargne brute à cette fin. Ce chiffre traduit la **capacité de désendettement**, qui est bien en deçà du seuil de vigilance, qui commence à partir de 10 années. Le **taux d'endettement moyen** des communes s'est, quant à lui à nouveau réduit de 0,8 point, pour atteindre **11,8 %**. Cela signifie que les communes remboursent davantage de dette qu'elles ne contractent de nouveaux emprunts.

	2021	2022	2023	2024
Capacité de désendettement (en année)	1,3	1,6	1,5	1,2
Dette par habitant en F CPF	21 555	18 710	18 410	18 382
Taux d'endettement	14,9 %	13,1 %	12,6 %	11,8 %

Un œil sur le territoire national (Source provisoire 2024 DGCL) : Encours moyen de dette par habitant en 2024 :

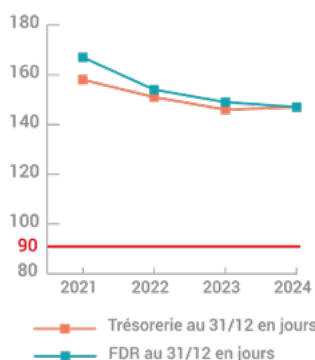
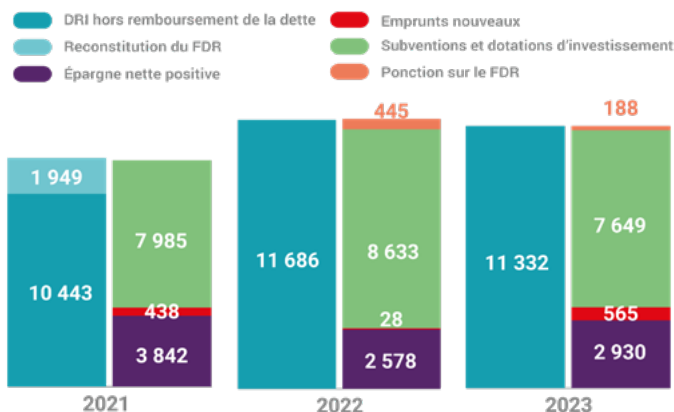
Hexagone : 127 994 F CPF
Guyane : 36 674 F CPF
Mayotte : 54 856 F CPF
La Réunion : 128 084 F CPF

Guadeloupe : 86 688 F CPF
Martinique : 104 732 F CPF
Nouvelle-Calédonie : 134 245 F CPF
Polynésie française : 18 382 F CPF*

La Polynésie française affiche le niveau de dette par habitant le plus faible.

En 2024,
les investissements des communes ont été financés à seulement 4,6 % par des prêts (5 % en 2023).

Les investissements sont plus largement financés par de l'autofinancement et des subventions (eux-mêmes en amélioration).



Couplé à une stabilisation du recours à l'emprunt (576 M F CPF), le **FDR s'est reconstitué de près de 1 Md F CPF en 2024**, pour atteindre **21,3 Mds F CPF**. Il représente ainsi **147 jours de dépenses budgétaires**. Malgré une baisse relative du nombre de jours de FDR, ce dernier demeure très largement au-delà du seuil des 60 à 90 jours communément admis.

La trésorerie finale s'est ainsi encore améliorée, pour se positionner à 20,3 Mds F CPF (+ 6 % sur la période), représentant elle aussi 147 jours de dépenses budgétaires, ce qui reste très confortable.

Les **communes polynésiennes pourraient plus largement mobiliser leur trésorerie pour financer tout ou une partie de leurs investissements et avoir recours à l'emprunt, si elles souhaitaient maintenir leur « matelas » de trésorerie.**

QUELS SONT LES LEVIERS À DISPOSITION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR LIBÉRER LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT ?

Les besoins en matière d'investissement sont élevés, qu'il s'agisse d'étendre les services environnementaux (eau/assainissement, déchets), d'améliorer le taux des énergies renouvelables, de construire/rénover des infrastructures publiques (mairies, écoles, marchés, voiries...). Le changement climatique vient défier également les communes, avec de nouveaux enjeux : progression de l'érosion côtière, risques naturels accrus, etc.

Pour investir, l'épargne constitue le premier levier. En dégagant des marges de fonctionnement (via une maîtrise des dépenses et un effort sur les recettes), les communes se dotent de moyens d'investir. La capacité d'investissement se joue donc d'abord au niveau de la section de fonctionnement, avec la création d'une dynamique d'épargne récurrente.

Si d'autres moyens bien connus existent ensuite (fiscalité, subventions d'investissement), le modèle de financement des communes polynésiennes nous oriente vers deux leviers directement à leur main : le **prêt** et la mobilisation des **excédents de trésorerie disponible**.

En 2024, 52 % des communes affichent une Capacité de désendettement (CAPDES) inférieure à 3 ans, et 48 % disposent d'un Fonds de roulement (FDR) supérieur à 160 jours de dépenses budgétaires. 40 % des communes cumulent ces deux indicateurs, traduisant une solide marge de manœuvre financière.

La disparité des situations des communes fait que chacune peut choisir sa stratégie d'investissement et potentiellement agir sur un, plusieurs ou l'ensemble des leviers (épargne via de meilleures facturations ou des tarifications plus justes, mobilisation de la trésorerie, recours aux prêts, etc.).

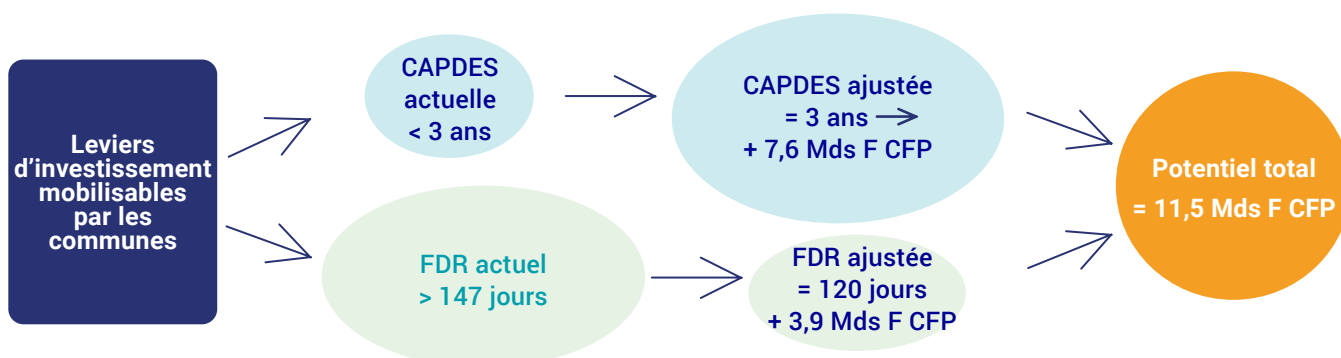


Deux leviers d'action identifiés

- 1 | Porter la CAPDES moyenne de 1,2 an à 3 ans → potentiel de 7,6 Mds F CFP d'investissement supplémentaires.
- 2 | Abaisser le FDR moyen de 147 jours à 120 jours → potentiel de 3,9 Mds F CFP

RÉSULTATS :

Ces ajustements, basés sur des seuils soutenables et adaptés au contexte insulaire, permettraient de mobiliser théoriquement jusqu'à 11,5 Mds F CFP pour l'investissement local, sans dégrader l'équilibre financier des communes.



Mémo : En théorie, une capacité de désendettement d'une commune est à « surveiller » à partir de 10 années et selon le profil des investissements.

Il est admis qu'une commune maintienne à 90 jours son fonds de roulement. Dans cette démonstration, le seuil est relevé à 120 jours pour tenir compte du contexte polynésien (double, voire triple insularité pour certaines îles).

QUEL EST LE RÔLE DES INTERCOMMUNALITÉS ?



L'**intercommunalité** permet, grâce au regroupement des communes, d'améliorer les services et les infrastructures à destination d'un nombre d'administrés plus large. Ainsi, les projets structurants d'envergure pourront plus facilement être appréhendés par le biais de la mutualisation des moyens tant financiers, techniques, qu'humains. Ces intercommunalités sont regroupées au sein des EPCI.

En Polynésie française, l'intercommunalité revêt trois formes juridiques : la communauté de communes, le syndicat de communes et le syndicat mixte. Du fait de la loi organique régissant la collectivité de la Polynésie française, les compétences de ces EPCI sont différentes les unes des autres et ne sont pas comparables à celles de l'Hexagone ou des DROM. Nous dénombrons ainsi sur notre territoire :

7 Communautés de communes : la communauté de communes des îles Marquises (CODIM), la communauté de communes des îles Sous-le-Vent (Hava'i), la communauté de communes de Hitiaa O te Rā, Papara, Taïarapu-Est, Taïarapu-Ouest et Teva I Uta (Terehēamanu), la communauté de communes de Arue, Papeete et Pirae (Teporionu'u), la communauté de communes des Australes (Te Tama a Hiro), la communauté de communes de Arutua, Fakarava et Rangiroa (Mihiroa-Havaiki) et la communauté de communes de Gambier, Hao, Hikueru, Nukutavake, Reao et Tureia (en cours de constitution).

4 syndicats intercommunaux : le syndicat intercommunal à vocation multiple des Tuamotu-Gambier (SIVMTG), le syndicat intercommunal pour l'électrification des communes du sud de Tahiti (SECOSUD), le syndicat intercommunal pour la gestion de la fourrière animale (SIGFA) et le syndicat des communes de Faa'a, Paea et Punaauia (Te Oropaa).

3 syndicats mixtes : le syndicat mixte fermé pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF), le syndicat mixte ouvert chargé de la gestion du Contrat de ville de l'agglomération de Papeete regroupant la Polynésie française et les communes de Arue, Faa'a, Paea, Papeete, Pirae, Mahina, Punaauia, Papara et Moorea-Maïao, et le syndicat mixte ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française, regroupant la Polynésie française et l'ensemble des communes des îles du Vent, à l'exception de Faa'a (Fenua Ma).

À noter également, la présence d'une Société publique locale (SPL) Te Uira Api no te Mau Motu, qui regroupe autour de la compétence énergie les communes de Huahine, Taha'a, Taputapuataea, Tumara'a et Rurutu.

DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS



La gestion intercommunale a rendu possibles des projets d'envergure en Polynésie dans des secteurs tels que la transition énergétique (centrales hybrides), l'assainissement collectif (collecteurs), le transport maritime interinsulaire, ou l'adduction en eau.

Ces réalisations n'ont de sens qu'à l'échelle intercommunale et n'auraient pas été possibles au niveau communal au regard des montants en jeu et de la technicité des investissements.

CONCLUSION

Cette 12^e édition de l'*Observatoire* met en évidence une situation financière saine pour les 48 communes de Polynésie française.

Les recettes réelles de fonctionnement s'améliorent par le biais d'impôts, de redevances et taxes plus dynamiques. Bien que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent assez fortement, et plus rapidement que l'indice des prix à la consommation en Polynésie, les recettes réelles de fonctionnement restent supérieures. Ainsi, l'épargne brute se consolide, pour la seconde année consécutive, et de façon plus significative, tout comme l'épargne nette. Après une stabilité sur les trois derniers exercices, le taux d'autonomie financière global des communes enregistre un point de hausse. Cette autonomie demeure pourtant limitée, le modèle polynésien privilégiant les subventions et dotations de fonctionnement de l'État et du Pays, au levier de la fiscalité communale. Les charges de personnels constituent certes le 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement, mais leur part dans les dépenses réelles de fonctionnement se réduit de façon progressive, induisant une amélioration du taux de rigidité structurelle. Par rapport aux autres régions ultramarines, la Polynésie n'a pas à rougir de ses performances, tant au niveau des ratios de fonctionnement que d'épargne.

En matière d'investissement, nos communes se démarquent par un recours plus important aux guichets de subventions publiques, un niveau d'investissement par habitant tout juste dans la moyenne des autres régions d'outre-mer et un encours de dette moyen par habitant inférieur à celui observé dans les autres territoires. Quant à l'investissement, la hausse des recettes a eu un effet sur les dépenses, témoignant de la forte sensibilité de l'investissement communal aux subventions reçues.

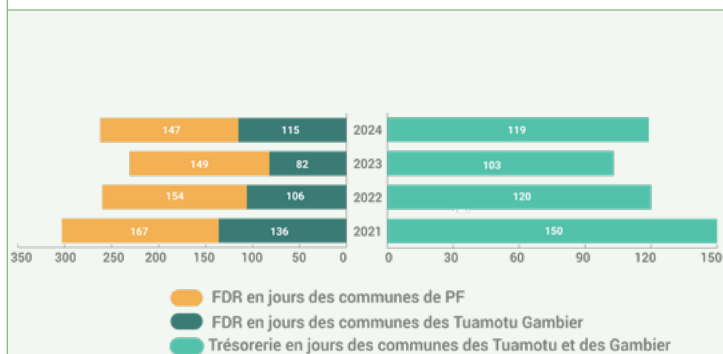
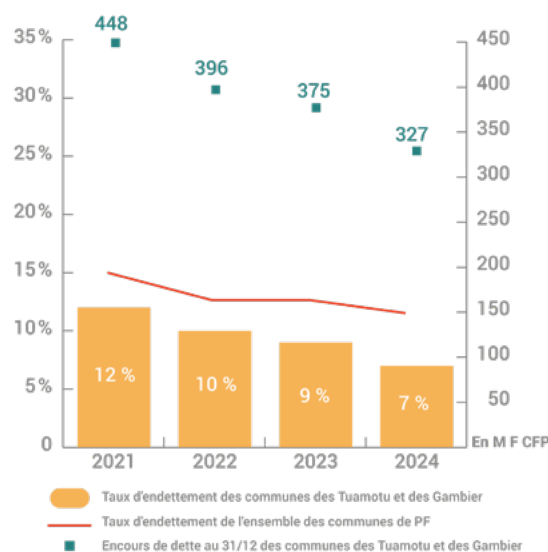
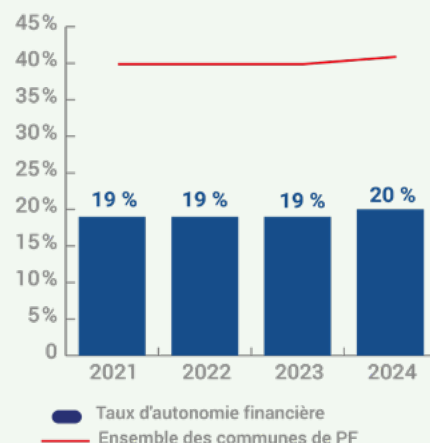
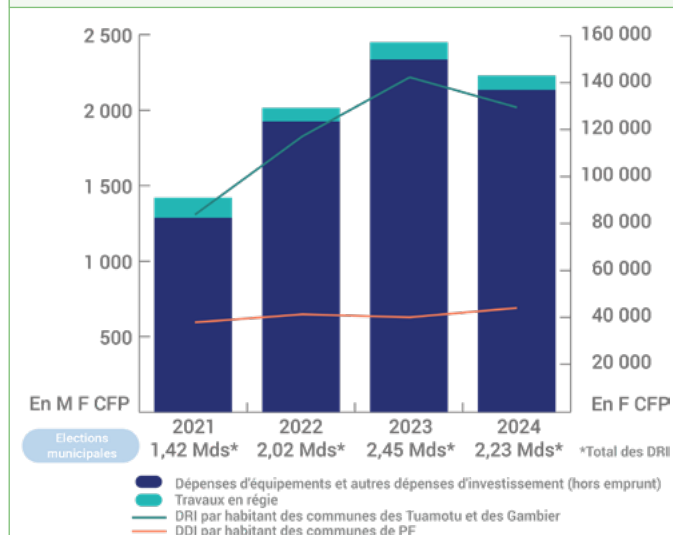
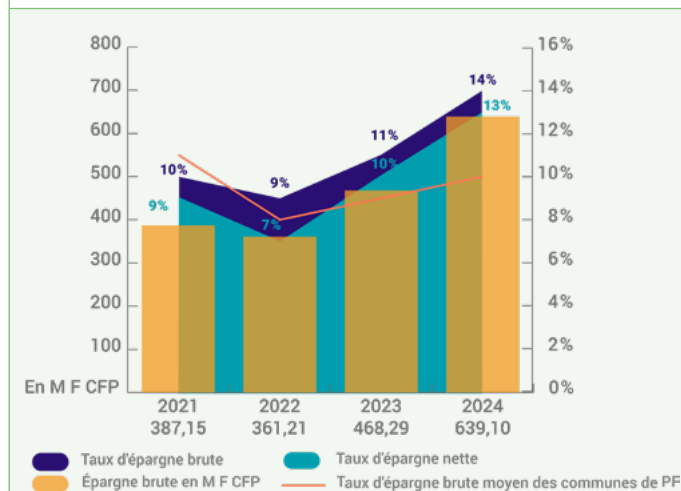
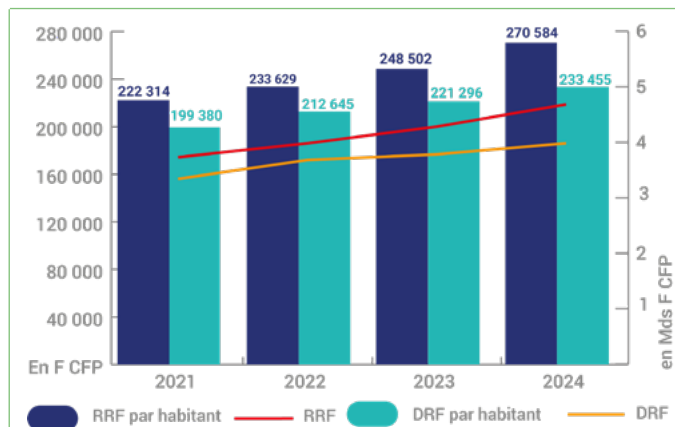




ANALYSE PAR ARCHIPEL

Les Tuamotu et les Gambier

Entre 2023 et 2024, les **RRF s'améliorent de 9 %** sous l'effet des redevances et des impôts et taxes. Les **DRF s'alourdissent de 5 %** au travers des charges de personnel. Le taux d'autonomie financière est faible, à 20 %. **L'épargne brute se conforte de 36 %** et le taux d'épargne nette se situe à 13 %. Les dépenses d'investissement se contractent de 9 % et la part des travaux en régie dans les investissements se réduit à 4 %. Les subventions atteignent 75 % des recettes d'investissement et le recours à l'endettement se fait plus rare (7 % en 2024). **La capacité de désendettement est élevée, avec seulement 0,5 année. Le FDR, toujours aussi confortable, s'accroît de près d'un mois**, à 115 jours de dépenses budgétaires. La trésorerie atteint un peu plus de 2 Mds F CPF, ce qui est très appréciable. Les subventions d'équilibre se sont contractées de 30 % pour cet archipel, qui compte 7 budgets annexes des déchets mais pas de subvention d'équilibre à destination de ces derniers.





LES RESSOURCERIES



Sur une île, chaque objet compte. Un ventilateur qui lâche, une cafetière hors service ou une machine à laver en panne finissent souvent aux encombrants, direction la décharge... ou pire, le lagon. En Polynésie française, où les distances sont grandes, les filières de traitement rares et les coûts de transport très élevés, la gestion des déchets constitue un casse-tête logistique, environnemental et social. Mais une solution concrète et locale émerge depuis quelques années : les ressourceries.

Soutenues par l'association *Tia'i Fenua*, elles incarnent une autre manière de consommer, de réparer, et de créer du lien. Une alternative concrète au "tout-jetable", aux impacts bien réels sur les habitants comme sur l'environnement. Depuis 2017, l'association *Tia'i Fenua* agit pour réduire l'empreinte environnementale des Polynésiens, en menant de nombreuses actions de sensibilisation. Elle organise des ateliers participatifs de réparation, où chacun peut apprendre à redonner vie à un appareil cassé ou un objet usé. Le succès de ces ateliers a mis en lumière un besoin : structurer ces efforts ponctuels en un véritable réseau de ressourceries.

C'est dans cette optique qu'une étude a été lancée, portée par *Tia'i Fenua*, en consortium avec le Réseau

national des ressourceries et recycleries (RNRR). Fort de son expertise et de son centre de formation certifié Qualiopi, le RNRR appuie cette démarche sur une durée de trois ans. L'objectif est double : évaluer la faisabilité de la création d'un réseau polynésien de ressourceries adapté aux réalités locales et professionnaliser l'activité en structurant de véritables parcours de formation et de certification pour les nouveaux métiers du réemploi (valoristes, réparateurs, logisticiens).

Pour lancer ce projet, l'AFD a mobilisé une subvention de 43 000 euros à travers le Fonds Outre-mer (FOM). Le projet bénéficie également du soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de l'Agence de développement économique (ADE). Les retombées attendues sont multiples. Sur le plan environnemental, la réduction des déchets encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) permet de limiter les volumes à exporter vers la Nouvelle-Zélande. Sur le plan économique, la mise en place de ressourceries crée des débouchés professionnels et offre à la population un accès facilité à du matériel reconditionné. Sur le plan social, les ateliers et formations favorisent l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi.

Moea PEREYRE (cofondatrice de la ressourcerie de Mahina) :

« La plupart de ce que nous achetons, des emballages plastiques aux objets à usage unique, finit enfoui au CET¹ de Paihoro. Et dans trois ou quatre ans, il sera plein. Réduire la consommation à la source, c'est préserver nos terres. Cela passe aussi par moins d'importations, consommer local et parfois repenser nos habitudes alimentaires ! »

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un lave-linge réparé et revendu évite en moyenne 45 kg de CO₂² par rapport à un modèle neuf importé. En Polynésie française, chaque appareil neuf arrive par cargo après des milliers de kilomètres, et chaque appareil usagé doit souvent être exporté pour traitement. Réparer localement permet ainsi de réduire deux fois les émissions : à l'import comme à l'export.



1. CET : Centre d'enfouissement technique. 2. Près de 300 km en petite voiture essence.

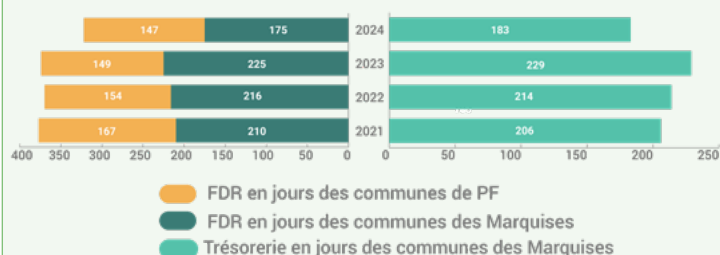
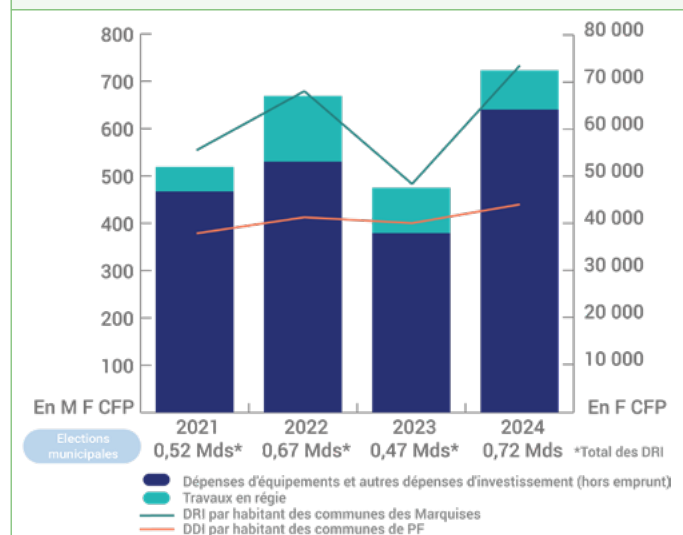
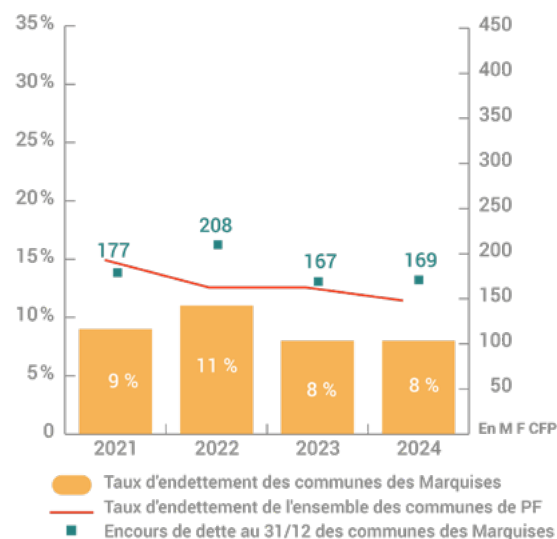
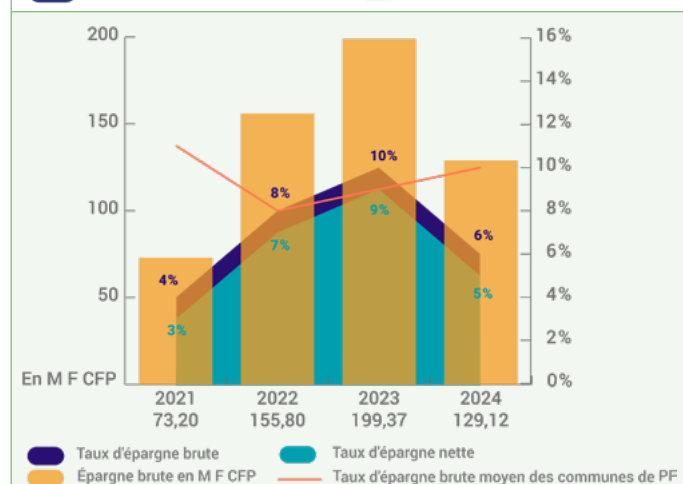
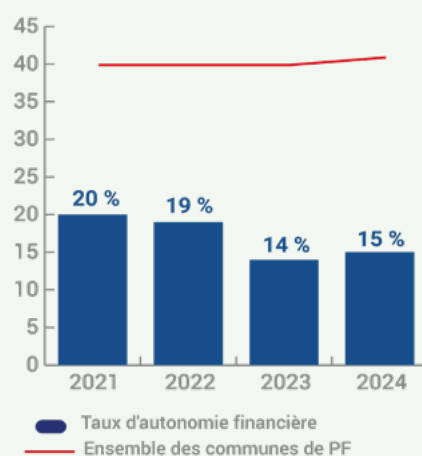
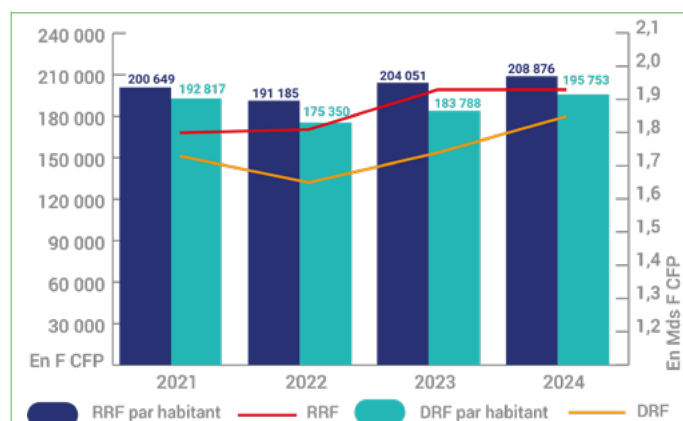
Les Marquises

9 839 hab

6 communes

1 500 km au nord-est

Les RRF augmentent de 2 % entre 2023 et 2024, grâce aux redevances. Les DRF s'accroissent de 7 %, par le biais de charges courantes et des charges de personnel. Ces dernières représentent le 1^{er} poste de dépenses, avec 64 % des DRF. Les charges d'électricité se sont contractées de 16 %, par le biais du concessionnaire *Électricité des Marquises*. Le taux d'autonomie financière est le plus bas du territoire, à 15 %. **L'épargne brute se contracte de 35 %**, avec un taux d'épargne nette se positionnant à seulement 5 %. Les dépenses d'investissement explosent de 52 %, malgré des travaux en régie en baisse de 14 %. Les dotations et subventions représentent 93 % des recettes d'investissement, soit le niveau le plus élevé de PF, avec un recours à l'endettement moindre, corroboré par une stabilisation du taux d'endettement à 8 % ces deux dernières années. **La capacité de désengagement reste très sécurisante à 1,3 année.** Le FDR se réduit sous l'effet de la baisse de l'épargne nette et de la hausse des DRI. Avec 175 jours de dépenses budgétaires, ce niveau est le plus élevé du territoire avec une trésorerie cumulée de près de 1,3 Md F CFP : cela reste très appréciable. Les subventions d'équilibre à destination des budgets annexes ont bondi de 191 %. Les budgets annexes des déchets ont reçu 90 M F CFP, soit 32 % du total. Les budgets annexes de l'eau sont les plus consommateurs de subventions d'équilibre.



TSP groupe - Tahitienne de secteurs publics



Collecter, transporter, traiter : dans les coulisses de la gestion des déchets à Tahiti

En Polynésie française, la gestion des déchets ménagers (collecte et traitement) est une compétence du bloc communal. Comme ailleurs, les collectivités peuvent choisir de gérer directement ou indirectement cette compétence. À Tahiti, le groupe TSP, spécialisé dans le traitement des déchets, prend en charge la collecte pour certaines communes et opère dans le secteur du traitement.

Pour les communes de Papeete et Pirae, la collecte des déchets ménagers est confiée directement à TSP. La commune d'Arue confie à TSP uniquement la collecte de ses déchets verts, tandis que la commune de Faa'a fait ponctuellement appel à l'entreprise pour renforcer ses équipes municipales. Dans les autres communes de Tahiti, la collecte est opérée par les municipalités. Le transfert des ordures ménagères vers le CET de Tahiti est à la charge de *Fenua Ma*, un syndicat mixte ouvert, qui regroupe 12 communes et le Pays. *Fenua Ma* s'appuie sur le groupe TSP, notamment pour l'exploitation quotidienne du CET. Ce groupe privé (qui comprend 230 personnes), réunissant TSP, *Enviropol* (en charge du transfert des ordures ménagères et de l'exploitation du centre d'enfouissement technique de Paihoro) et *Technival* (compostage des déchets verts), dispose de sa

propre flotte de camions, assurant le transport entre les points de collecte et les sites de traitement.

Un service essentiel, sous pression

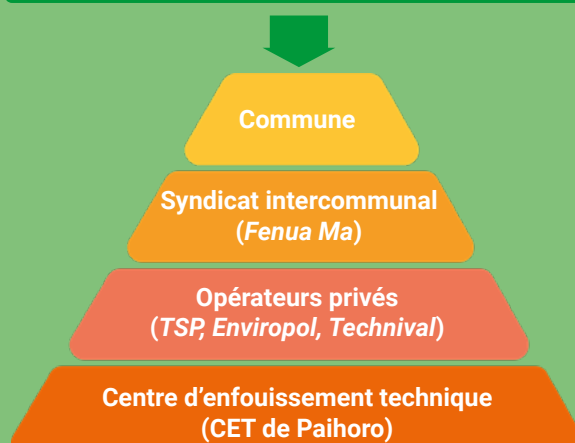
Toutefois, ces dernières années, les communes ont vu leurs dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers augmenter. Le coût du service, intégrant les prestations du groupe TSP, pèse naturellement sur les budgets municipaux. Les recettes issues des Redevances d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) ne suffisent pas à couvrir les dépenses. Ce déficit est structurel, mais il reflète le prix à payer pour garantir un service essentiel, tant sur le plan environnemental, que sanitaire.

Le projet d'éco-pôle

Conscient de l'importance des enjeux du secteur et de la croissance des déchets, le groupe TSP prévoit de créer un éco-pôle, un site unique dédié à la valorisation des déchets, dont la première étape porterait sur la récupération et le traitement des ferrailles. Le terrain a déjà été identifié et appartient au Pays. Ce type d'infrastructure permettrait de réduire la part des déchets enfouis, de renforcer les capacités locales de recyclage et d'optimiser les flux logistiques.



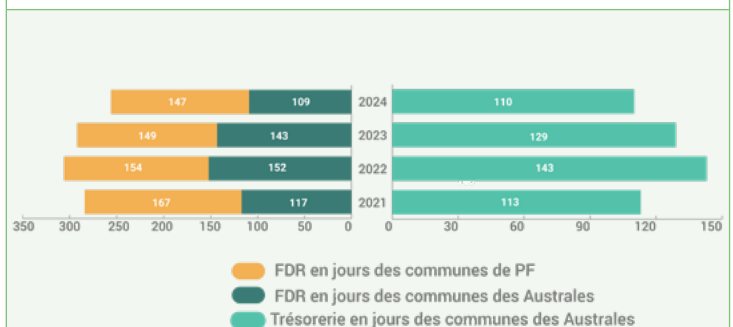
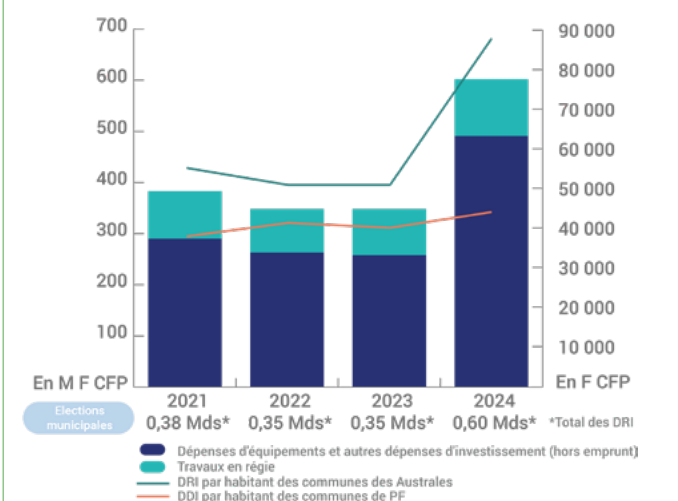
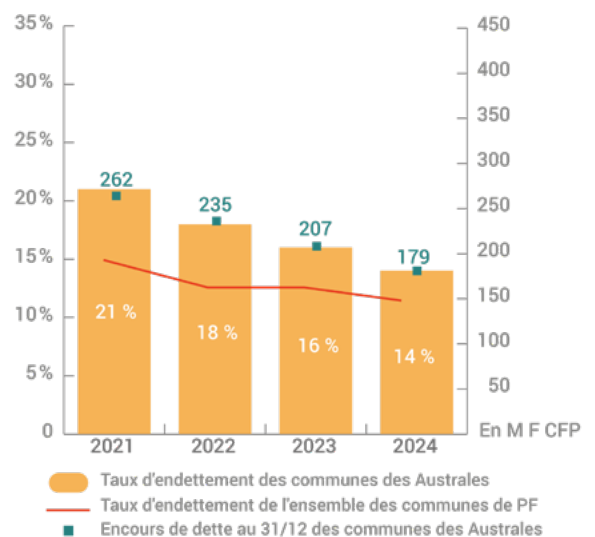
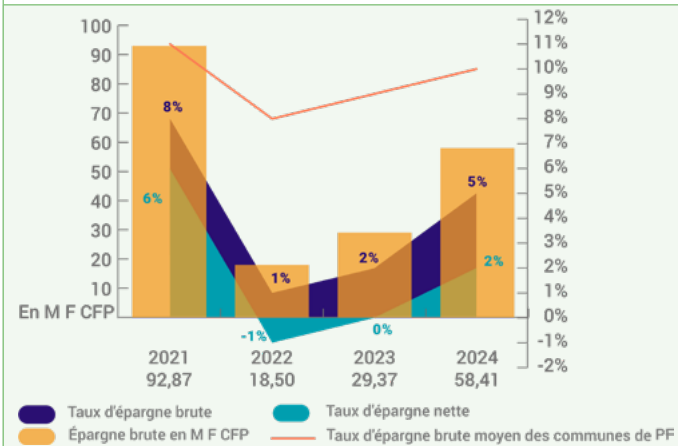
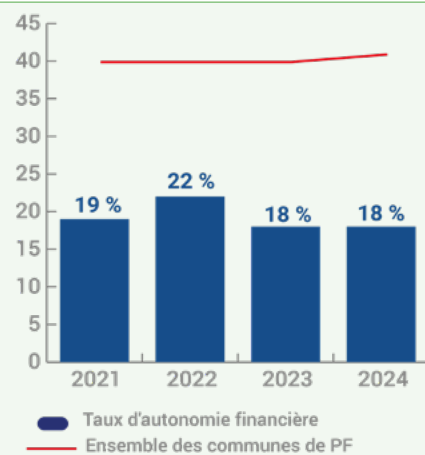
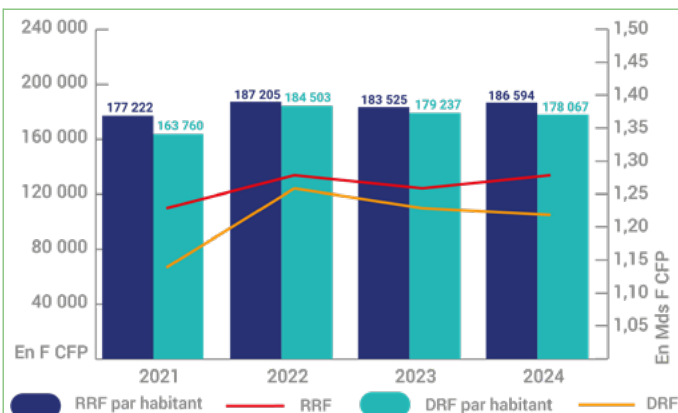
Organisation multi-niveaux de la gestion des déchets à Tahiti :



Le saviez-vous ? La Polynésie produit environ 55 000 tonnes de déchets ménagers par an, dont une part importante est transférée et traitée par des opérateurs privés, en complémentarité de l'action des communes.



L'amélioration de 2 % des RRF entre 2023 et 2024 s'explique en partie par la légère hausse des dotations et participations, car l'amélioration relative des redevances a été absorbée par la baisse des impôts et taxes. Aussi, le taux d'autonomie financière reste assez stable. **Les DRF se sont fortement contractées** par le biais des charges courantes et des charges de gestion. Alors que les charges de personnel se sont alourdies : elles représentent 67 % des DRF, soit le plus haut niveau des 5 archipels. **L'épargne brute se conforte** ainsi bien depuis 3 exercices consécutifs, après une année 2022 caractérisée par un effet ciseaux. Le taux d'épargne brute atteint 5 % et le taux d'épargne nette se situe à 2 %. Les dépenses d'investissement se sont accrues de 73 %, mais les travaux en régie voient leur part dans les DRI se réduire d'année en année pour atteindre 18 %, ce qui est malgré tout le taux le plus élevé du territoire. Les subventions atteignent 93 % des recettes d'investissement, soit le taux plus important de PF. Malgré la réduction de l'encours de dette, le taux d'endettement de 14 % est supérieur à la moyenne des communes de Polynésie, avec une **capacité de désendettement de 3,1 années**. Malgré la hausse de l'épargne nette, l'importance des investissements financés partiellement par les recettes d'investissement a induit une ponction sur le **FDR (74 M F CFP)**, qui se retrouve à **109 jours de dépenses budgétaires** (-1 mois), mais reste toujours dans les normes. La trésorerie se positionne à 556 M F CFP. Sur les 49 M F CFP de subventions d'équilibre, 12 M F CFP sont affectés aux 2 seuls budgets annexes déchets que compte cet archipel, soit 24 % des subventions d'équilibre totales.



SWAP

Sustainable waste actions in the pacific



PROJET SWAP 1 : Des fondations solides

Le projet *Sustainable waste actions in the Pacific* (SWAP), financé par l'AFD et mis œuvre par le *Secretariat of the Pacific regional, environment program* (SPREP), a débuté en 2020 avec un budget de 3 M€. Il associe six territoires insulaires – Fiji, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu et Wallis et Futuna – autour d'initiatives concrètes :

- nettoyage des plages ;
- audits déchets ;
- gestion des huiles usagées ;
- renforcement des capacités locales.

Ces initiatives se sont traduites par plus de 70 opérations de nettoyage et 60 « diagnostics-déchets » réalisés directement sur le terrain, mobilisant plus de 2 000 bénévoles à travers les différents territoires participants.

PROJET SWAP 2 : Une ambition pour faire mieux

La phase II du projet, lancée en décembre 2024 pour une durée de 4 ans avec un budget prévu de 4,3 M€, implique désormais neuf territoires : les six initiaux, plus la Polynésie française, Kiribati et Tuvalu. Elle se concentre sur trois objectifs principaux :

- renforcer les politiques territoriales/nationales de gestion des déchets, en soutenant les processus de tri, collecte, valorisation et élimination ;
- améliorer les services de gestion des déchets par la mise en place d'infrastructures pilotes (compostage, recyclage, centres de tri, etc.) ;
- consolider les capacités techniques, financières et de gouvernance des autorités locales et gestionnaires.

Le projet est organisé autour de quatre volets thématiques : déchets marins, gestion des huiles usagées, déchets solides et collaboration régionale.

Avec l'intégration de la Polynésie française, SWAP II vise à :

- faire basculer les pratiques de « gestion déficiente » vers une approche durable ;
- générer de l'impact en matière de protection du climat, de biodiversité, de santé publique et de bien-être communautaires.

Et pour la Polynésie française ?

- participation à une dynamique régionale : faire partie d'un programme collaboratif avec des territoires partageant des défis similaires ;
- accès à des financements et outils techniques pour renforcer les capacités locales et développer des filières de valorisation adaptées ;
- partage de bonnes pratiques et notamment les points forts de la Polynésie.

Si les pays et territoires insulaires du Pacifique font face à des défis communs en matière de gestion des déchets, leurs environnements restent très différents. Le SWAP a montré que ces différences peuvent limiter la transposition directe des solutions : une initiative efficace aux Fidji ne sera pas forcément adaptable telle quelle en Polynésie française. C'est précisément pour répondre à cette réalité que le programme favorise le partage d'expériences et de bonnes pratiques, afin que chaque territoire puisse s'inspirer des réussites des autres, tout en les adaptant à ses propres contraintes.



© SPREP



2023 et 2024 mettent en évidence **une amélioration de 7 % des RRF** par le biais des redevances (+5 %) et des impôts et taxes (+13 %). Ces derniers représentent désormais 19 % des RRF, soit le taux le plus élevé des 5 archipels. Le taux d'autonomie financière se consolide régulièrement depuis 3 exercices pour atteindre 45 %, ce qui est confortable. **Les DRF augmentent de 5 %**, essentiellement au travers des charges courantes et des charges de personnel, qui représentent à 53 % des DRF, soit le taux le plus faible du territoire. Ainsi, **l'épargne brute se renforce de 23 %** et poursuit sa croissance entamée depuis 3 ans. Le taux d'épargne brute est à 12 % et celui de l'épargne nette est à 9 %, autant que la moyenne des 48 communes de Polynésie. Les dépenses d'investissement ont augmenté de 6 %, avec une belle reprise des travaux en régie (+70 %), qui atteignent désormais 11 % des DRI. Les recettes d'investissement en revanche se contractent de 18 %, suite aux variations erratiques des dotations et subventions, qui représentent désormais 77 % de ces recettes d'investissement. Le recours à l'endettement est plus soutenu que dans les autres archipels et se traduit par son taux le plus élevé : 20 %. **À 1,7 année, la capacité de désengagement demeure confortable**, tout comme le **FDR à 94 jours** et la trésorerie, qui se consolide significativement de 2 semaines pour atteindre 89 jours, soit près de 1,9 Md F CFP. En 2024, 45 % des 432 M F CFP de subventions d'équilibre (en hausse de 8 %) sont à destination des budgets annexes des déchets, soit 196 M F CFP : ce qui en fait les plus gros consommateurs de subventions d'équilibre.



PROJET *Consumo 180* – Costa Rica



Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), précurseur de la lutte contre la pollution plastique, agit à l'échelle internationale dans le cadre des négociations pour un futur traité mondial sur les plastiques. Son mandat dresse les enjeux de biodiversité, climat et pollution.



Le Costa Rica s'est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie de développement durable et de neutralité carbone à l'horizon 2050. Pourtant, la gestion des plastiques demeure un défi majeur : le pays produit environ 160 000 tonnes de plastiques par an, dont seulement 6,6 % étaient recyclées en 2017. Chaque année, près de 120 000 tonnes sont enfouies et environ 40 000 tonnes échappent aux filières de gestion pour finir dans les rivières, sols et littoraux. Les conséquences sont multiples : inondations aggravées par l'encombrement des caniveaux, menaces pour la biodiversité, le tourisme, impacts sanitaires et coûts économiques estimés à plus de 227 millions USD par an.

Le projet *Consumo 180*, financé par le FFEM et mis en œuvre par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) avec le gouvernement costaricien, a d'abord permis de réaliser un inventaire national des flux plastiques. Une base de données et un tableau de bord interactif permettent aujourd'hui de suivre précisément la production, l'utilisation et la gestion des plastiques. Cet outil constitue une grande avancée : sans données fiables, impossible d'élaborer des politiques publiques efficaces. Pour un territoire comme la Polynésie française, où les données déchets sont encore lacunaires, cet exemple souligne l'importance de bâtir un véritable observatoire des flux.

Le Costa Rica avait déjà posé des jalons législatifs sur la gestion intégrée des déchets et l'interdiction des sacs et pailles plastiques. Le projet *Consumo 180* a permis d'aller plus loin, en appuyant la création d'une loi sur l'économie circulaire et en renforçant la Responsabilité élargie du producteur (REP). Limite importante toutefois : en dehors de quelques filières spécifiques (pneus, batteries),



© Stéphanie Bouziges-Eichmann-FFEM

la REP reste volontaire, ce qui réduit sa portée. Au-delà du cadre réglementaire, *Consumo 180* se distingue par le déploiement de solutions pilotes :

- collecte et traitement des plastiques agricoles contaminés par des pesticides ;
- valorisation des plastiques issus de déchets électroniques ;
- tests de stations de recharge et substitution d'emballages plastiques par des alternatives (verre, bioplastiques) ;
- valorisation des plastiques en matériaux de construction (pavés, éco-briques, plaques) ;
- renforcement des centres de tri municipaux.

Le projet a aussi mis l'accent sur la sensibilisation de la population avec la campagne nationale *Plásticos de Plástico* (podcasts, ateliers, programmes scolaires). Néanmoins, seuls 20 % des habitants pratiquent aujourd'hui le tri à la source, ce qui montre que la participation citoyenne reste un chantier de long terme. L'intégration progressive du secteur informel – récupérateurs de rue – constitue également un enjeu social important.



Conclusion projet *Consumo 180* :

- **un laboratoire grandeur-nature**, qui combine cadre légal, participation citoyenne, innovations techniques et partenariats public-privé ;
- **des limites réelles** : REP volontaires, municipalités sous-dotées, tri citoyen encore marginal ;
- **des avancées notables** : meilleures données, projets pilotes concrets, mise en évidence des coûts cachés de la pollution plastique, prévention citoyenne.

Enseignements pour la Polynésie française :



- **construire** une base de données fiable sur les déchets pour mieux piloter la politique publique ;
- **mettre en avant** le coût réel de la pollution pour convaincre les partis que l'inaction coûte plus cher que la prévention ;
- **former** des projets adaptés localement (plastiques agricoles, substitution d'emballages, matériaux de construction) ;
- **associer** les collectivités, les entreprises et la société civile dans une démarche participative.



Les îles du Vent

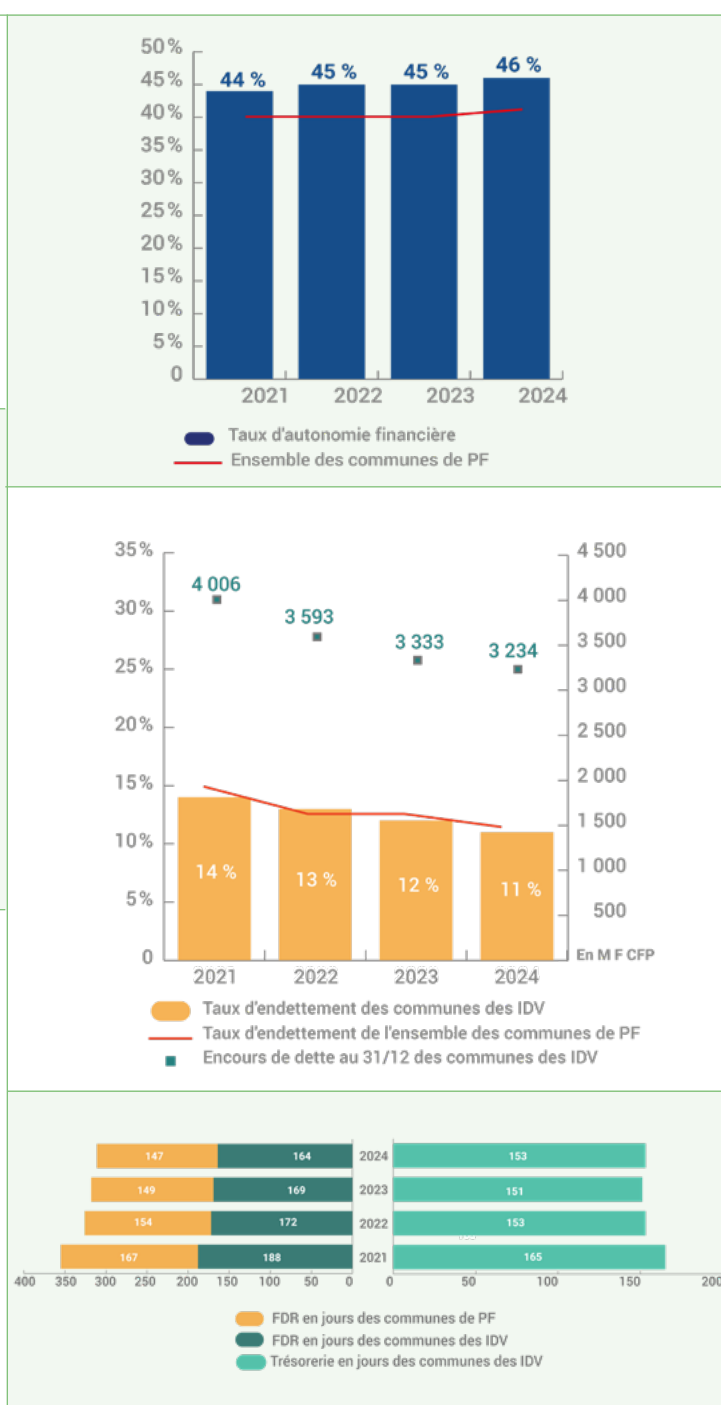
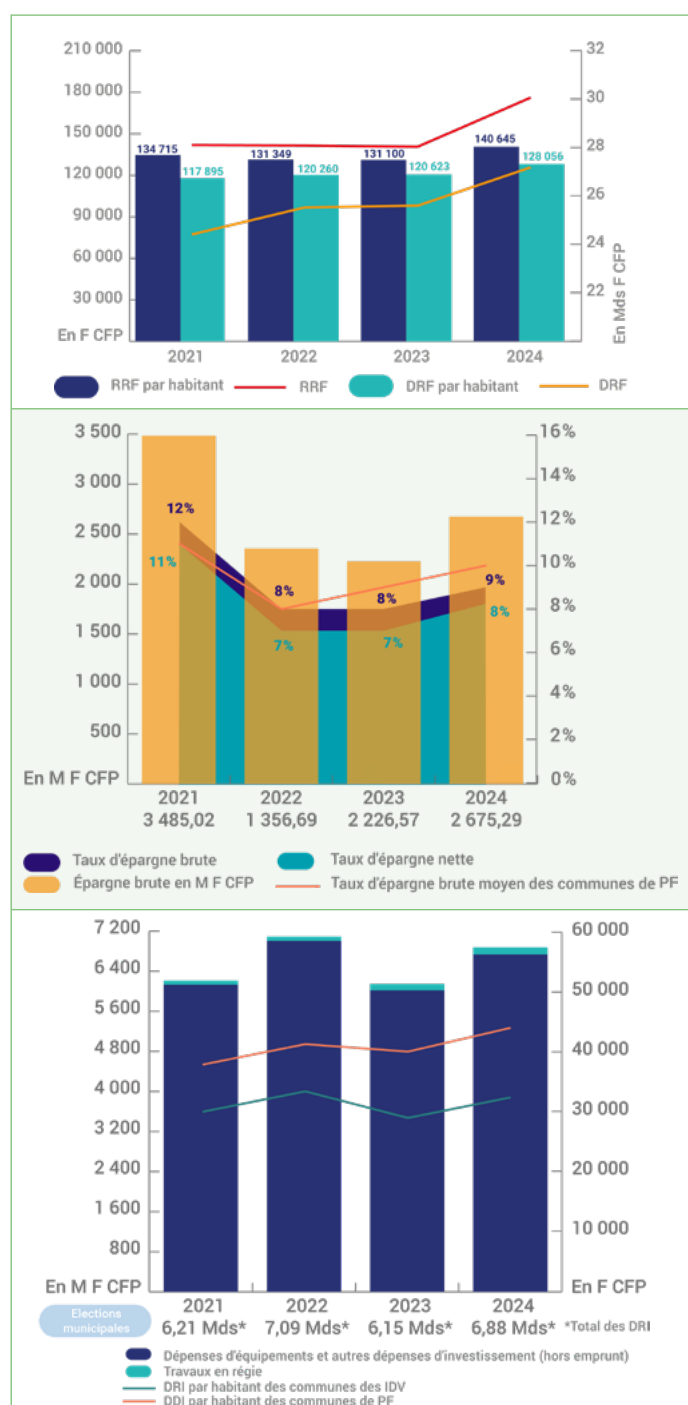


212 521 hab



13 communes

Entre 2023 et 2024, **les RRF se confortent de 7 %** grâce aux impôts et taxes (+10 %), qui représentent désormais 30 % des RRF, soit **le niveau le plus élevé des 5 archipels**. Le taux d'autonomie financière s'améliore graduellement de près d'un point par an entre 2021 et 2024, pour atteindre 46 %, soit, ici aussi, le taux le plus important du territoire. **Les DRF s'alourdissent de 6 %** par le biais des charges de personnel mais surtout des charges de gestion (+ 27 %) et des contributions aux syndicats. Les charges courantes restent maîtrisées. **L'épargne brute s'améliore ainsi de 20 %** et le taux d'épargne nette gagne un point, à 9 %, soit légèrement au-dessus de la moyenne des 48 communes de Polynésie. Les dépenses d'investissement augmentent de 12 %, avec des travaux en régie plus importants de 11 %, même s'ils ne représentent que 2 % des DRI. Le taux de dotations et de subventions dans les recettes d'investissement est élevé, à 94 %. Le recours à l'endettement, très limité, induit une baisse régulière de son taux d'1 point, d'exercice en exercice, pour se positionner en 2024 à 11 %, soit légèrement en deçà de la moyenne des communes polynésiennes. **La capacité de désendettement est appréciable, avec 1,2 année. Le FDR est encore très solide**, à 164 jours de dépenses budgétaires, même si ce niveau s'est légèrement réduit au fil des années. La trésorerie se consolide elle aussi pour atteindre près de 14,5 Mds F CPF. Les subventions d'équilibre sont de 2,2 Mds F CPF en 2024, après s'être contractées de 13 % entre 2023 et 2024 ; 1,5 Md F CPF étaient destinés aux 13 budgets annexes des déchets.





PROJET PEUL à Lomé

Enseignements pour la Polynésie française



La gestion des déchets s'avère un défi majeur pour nombre de territoires dans le monde. Le PEUL (Projet environnement urbain de Lomé), mis en place au Togo, constitue un exemple complet de structuration du secteur, de la planification stratégique jusqu'à

l'exploitation d'infrastructures modernes. Il illustre comment combiner gestion technique, mobilisation citoyenne, financement adapté et valorisation énergétique pour, améliorer durablement la gestion des déchets.



Enjeux Togo

- **croissance urbaine rapide** (+4 %/an) et forte pression sur les infrastructures existantes ;
- **inondations chroniques** aggravées par l'encombrement des caniveaux à cause des déchets ;
- **plus de 300 000 tonnes de déchets solides** produits chaque année ;
- **décharges sauvages** avec impacts environnementaux et sanitaires importants.

Objectifs du PEUL :

- Réduire la pollution et les risques sanitaires ;
- Améliorer la qualité de vie des habitants ;
- Structurer un service de gestion des déchets durable et intégré.

Points inspirants pour la Polynésie française :

- Construction d'un Centre d'enfouissement technique (CET) conforme aux normes, avec contrôle des lixiviats³ et gestion des gaz.
- Intégration active des citoyens : campagnes de sensibilisation, consultations publiques.
- Fermeture progressive des décharges à ciel ouvert, avec reconversion de certains sites en fermes photovoltaïques.
- Mise en place d'un système de financement durable du service (redevance et fiscalité locale).



Enjeux Polynésie française

- **croissance démographique** : environ +0,6 %/an, mais forte concentration urbaine sur Tahiti ;
- **éclatement géographique**, géologie des îles (enfouissement impossible), coût élevé des transports ;
- **production annuelle estimée** : environ 80 000 tonnes de déchets en tout genre, dans tous les archipels ;
- **présence de dépotoirs sauvages** avec des impacts négatifs sur les sols, les eaux souterraines et le lagon.

- Développement de l'intercommunalité, associé à une meilleure organisation de la collecte grâce à la planification, à la formation et à la formalisation du secteur.
- Mise en place de filières de recyclage et valorisation, y compris compostage et ferraille.

Le PEUL atteste qu'un service de gestion des déchets performant repose sur trois piliers : des infrastructures adaptées, un financement pérenne et une mobilisation citoyenne. Pour la Polynésie française, l'expérience de Lomé rappelle l'importance de planifier la fermeture des décharges, d'optimiser le financement du service et de développer des filières de valorisation, notamment celles permettant de produire de l'énergie à partir des déchets.



AVANT



APRÈS

3. Lixiviats contaminés, eaux polluées (lixiviats).

ANNEXE : les compétences des EPCI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	COMPÉTENCE N°1	COMPÉTENCE N°2	COMPÉTENCES OPTIONNELLES
Communauté de communes des îles Marquises (CODIM)	Aménagement de l'espace ; service public de l'électricité	Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté	Protection et mise en valeur de l'environnement, action culturelle et sportive, eau potable, assainissement, transport maritime inter-insulaire, assistance à maîtrise d'ouvrage
Communauté de communes des îles Sous-le-Vent (Hava'i)	Gestion des déchets ménagers	Valorisation du patrimoine historique	Assistance à maîtrise d'ouvrage, développement de l'agriculture biologique, développement du tourisme nautique, gestion des animaux errants
Communauté de communes de Hitiaa O Te Ra, Papara, Taïarapu-Est, Taïarapu-Ouest et Teva I Uta (Terehēamanu)	Collecte et traitement des eaux usées	Développement des voiries d'intérêt communautaire	
Communauté de communes de Arue, Papeete et Pirae (Teporionu'u)	Assainissement des eaux usées	Collecte et traitement des déchets verts	
Communauté de communes des îles Australes (Te Tama a Hiro)	Transport entre les îles	Assistance à maîtrise d'ouvrage	
Communauté de communes de Arutua, Fakarava et Rangiroa (Mihiroa-Havaiki)	Transport entre les îles	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté => Élaboration d'un projet de promotion des filières économiques dans le domaine de l'agriculture, l'apiculture, la pêche, la perliculture et pisciculture
Communauté de communes de Gambier, Hao, Hikueru, Nukutavake, Reao et Tureai (en cours de constitution)	En cours	En cours	En cours
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX			
Syndicat intercommunal à vocation multiple des Tuamotu-Gambier (SIVMTG)	Assistance administrative, technique, juridique et financière aux communes de l'archipel des Tuamotu-Gambier	Toute étude de faisabilité administrative, technique et financière, réalisation de plans de rénovation ou d'extension des constructions communales existantes, établissement des devis estimatifs afférents, rédaction de rapports d'analyse et de préconisation des actions à mettre en œuvre pour assurer le bon état des matériels et des installations communaux	Recherche, consultation, négociation avec les fournisseurs pour toutes commandes afférentes à l'alinéa précédent pour l'approvisionnement des communes
Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'électrification des communes du sud de Tahiti (SECOSUD)	Electricité		
Syndicat intercommunal pour la gestion de la fourrière animale (SIGFA)	Gestion de la fourrière animale		
Syndicat des communes de Faa'a, Paea et Punaauia (Te Oropaa)	Production et distribution d'eau		
SYNDICATS MIXTES			
Syndicat mixte fermé pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF)	Promotion de l'institution communale	Formation des élus	Restauration scolaire, eau potable département informatique
Syndicat mixte ouvert, chargé de la gestion du Contrat de ville de l'agglomération de Papeete, regroupant la Polynésie française et les communes de Arue, Faa'a, Paea, Papeete, Pirae, Mahina, Punaauia, Papara et Moorea-Maiao	Prise en compte l'étalement urbain de l'agglomération	Prévention des effets urbains et sociaux de cette croissance	
Syndicat mixte ouvert, chargé de la gestion du Contrat de ville de l'agglomération de Papeete, regroupant la Polynésie française et les communes de Arue, Faa'a, Paea, Papeete, Pirae, Mahina, Punaauia, Papara et Moorea-Maiao et le syndicat mixte ouvert (Fenua Ma) pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française, regroupant la Polynésie française et l'ensemble des communes des îles du Vent, à l'exception de Faa'a	Traitement des déchets	Étude et sensibilisation au tri des déchets	Collecte des déchets des communes en porte-à-porte, collecte et valorisation des déchets verts

REMERCIEMENTS

**Sous la coordination d'Éric EMMANUEL,
ont participé à la rédaction de cette
12^e édition :**

Mounia AIT OFKIR

Gustave AJZENBERG

Quentin BERINCHY

Marie CLOPIN

Yan O'CONNOR

Vanessa SIENNE

Pour un monde en commun

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en oeuvre la politique de la France en matière d'investissement durable et de solidarité à l'international. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions durables, avec et pour les populations. Nos équipes sont engagées dans plus de 2 700 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et plus de 115 pays, pour le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, ou encore la santé mondiale. En complémentarité avec *Proparco* et *Expertise France*, l'AFD contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Du côté des autres, pour un monde en commun.

**OBSERVATOIRE
DES COMMUNES**

UNE ÉTUDE



www.afd.fr

X : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes - 75 598 PARIS CEDEX 12 - France

Tél. : +33 1 53 44 31 31